



# Conseil municipal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 JUIN 2022

### OBJET : COOPÉRATION INTERNATIONALE

51) Sahara occidental - République Arabe Sahraouie  
Démocratique

Camp d'Aousserd - Daïra de Mijek - Protocole d'amitié

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20220630-DEL20220630\_51-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2022  
Date de réception préfecture : 05/07/2022

**ETAT DE PRESENCE POINT 51**

Nombre de membres composant le Conseil.....	<b>49</b>
Nombre de Conseillers en exercice.....	<b>49</b>
Présents.....	<b>32</b>
Absents représentés.....	<b>12</b>
Absents excusés.....	<b>5</b>
Absents non excusés.....	<b>0</b>

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE TRENTE JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 24 juin 2022 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 51**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BERTOUT-OURABAH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme OUDART, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme DIARRA, Mme GILIS, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme KAAOUT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MACALOU, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BOUILLAUD, M. FOURDRIGNIER, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

M. FAVIER, Conseiller municipal, représenté par M. MARCHAND,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme GILIS,  
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,  
Mme MEDEVILLE, Conseillère municipale, représentée par Mme KIROUANE,  
M. QUINET, Adjoint au Maire, représenté par M. SPIRO,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN,  
Mme DORRA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,  
Mme FREIH BENGABOU, Conseillère municipale, représentée par M. MASTOURI,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par Mme RAER,  
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par Mme BERNARD,  
Mme SEBAIHI, Adjointe au Maire, représentée par M. RHOUMA.

**ABSENTS EXCUSES**

M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale,  
M. MOKRANI, Conseiller municipal,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## COOPÉRATION INTERNATIONALE

51) Sahara occidental - République Arabe Sahraouie Démocratique  
Camp d'Aousserd - Daïra de Mijek - Protocole d'amitié

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1115-1 et L.2121-29,

vu la loi n° 2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements,

vu la circulaire du Ministère de l'intérieur et du Ministère des affaires étrangères du 20 avril 2001 relative à la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises et de leurs groupements avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements,

considérant l'engagement de la Ville d'Ivry-sur-Seine auprès du Sahara occidental à la fois politique et humanitaire, portant sur la défense des droits du peuple sahraoui, la libération des prisonniers politiques et le droit à l'autodétermination,

considérant que le ville poursuit ses actions en partenariat avec l'association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique (AARASD) en faveur des camps de réfugiés sahraouis,

vu les actions de solidarité et de coopération menées depuis plusieurs années par la Ville en direction du campement d'Aousserd,

considérant qu'il convient, afin de renforcer les liens et l'engagement de la Commune, de signer un protocole d'amitié avec le campement de d'Aousserd,

vu le protocole d'amitié, ci-annexé,

### **DELIBERE**

Adopté à la majorité

par 33 voix pour, 9 voix contre, 2 abstentions

**ARTICLE UNIQUE** : APPROUVE le protocole d'amitié entre la ville d'Ivry-sur-Seine et la Daïra de Mijek du campement d'Aousserd de la République Arabe Sahraouie Démocratique, situé à Tindouf au sud-ouest de l'Algérie et AUTORISE le Maire à le signer, ainsi que les éventuels avenants y afférents.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 06/07/2022